Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_98-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 98

Objet : Finances locales – Organisation du repas des ainés du 11 novembre 2026 – Fixation des tarifs

Le 3 novembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 0 – **Votants :** 14

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Romain GUILLET, Michel CAMPION (arrivé à 20h13)

Absents : Patrice LAFOREST

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur LERIBAULT, adjoint, expose ce qui suit :

La Commune organisera son traditionnel repas des aînés le mercredi 11 novembre 2026. À cette occasion, les habitants âgés de plus de 65 ans seront invités à participer à ce moment de convivialité.

La prestation de restauration sera assurée par le Bistrot de Campagne de Vildé-Guingalan, selon les tarifs suivants :

- 28 € par personne pour un repas servi en salle ;
- 22 € par repas à emporter.

Une animation musicale sera également proposée lors de ce repas par LES LOUVES D'ETHER, pour un montant de 180 € TTC.

Par ailleurs, la Commune offrira un cadeau aux trois doyens et doyennes présents à cette occasion.

Lors de la commission « Animations », il a été proposé de reconduire les tarifs appliqués en 2025 pour la participation au repas des aînés, selon les modalités suivantes :

- **9 €** pour les personnes âgées de plus de 65 ans participant au repas en salle ;
- **9 €** pour les repas livrés aux personnes âgées de plus de 65 ans ;
- **28 €** pour les personnes de moins de 65 ans participant au repas en salle ;
- **22 €** pour les repas à emporter destinés aux personnes de moins de 65 ans ;
- **11 €** pour les enfants âgés de 3 à 11 ans participant au repas en salle ;
- **9 €** pour les membres du Conseil municipal participant à l'organisation du repas ;
- **Gratuité** pour le personnel mobilisé pour l'organisation du repas.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs applicables pour l'édition 2026.

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_98-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **APPROUVER** les tarifs de participation précités, conformément aux propositions de la commission « Animations » pour l'organisation du repas des ainés du 11 novembre 2026.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'organisation de cette manifestation et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Landec, le 3 novembre 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.